



► LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2026-2028

Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés « prioritaires ».

Le captage de la Touche Poupard faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat du SERTAD pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un Accord de territoire défini pour la période 2026-2028.

► L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE LA TOUCHE POUPARD



► LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE

Le bassin versant se situe sur la bordure Sud-Est du Massif Armoricain. **Près de 60% de la surface présente une pente supérieure à 7%. Le ruissellement est ainsi le principal mode de transfert.** Le réseau superficiel est dense avec 48 km de cours d'eau, les ressources en eau souterraines sont peu importantes.

Il s'agit d'un territoire rural et bocager avec plus de 60% de la SAU en prairies et un maillage de haies important. **Cette occupation du sol (prairies/haies) est favorable à la qualité de l'eau car elle limite l'érosion et l'utilisation d'intrants.**

Si les concentrations en nitrates au barrage sont relativement faibles, le plan d'eau montre toutefois des signes d'eutrophisation et la présence de molécules phytosanitaires est récurrente.

Superficie du territoire : 5 500 ha

SAU : 4 184 ha

91 exploitations concernées

Polyculture-élevage majoritaire

Collectivité porteuse du Contrat territorial : SERTAD

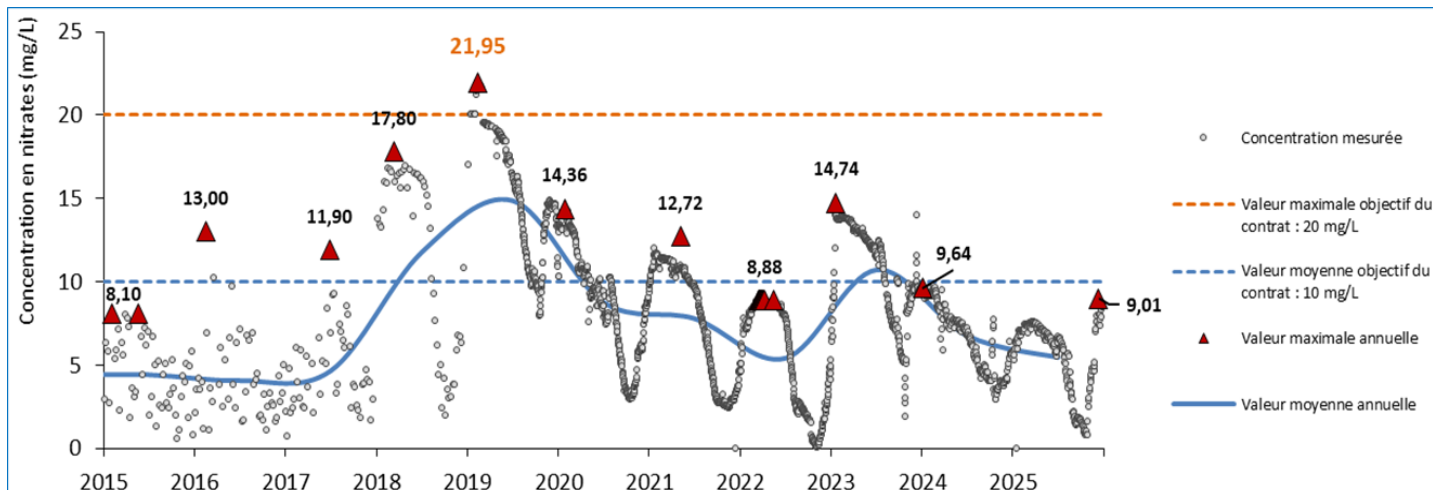
Ressource : le Chambon

Quantité d'eau réservée pour la potabilisation : 7.0 Mm³, dont 2,59 Mm³ en 2025 pour SERTAD/CC HVS

Alimentation de 60 000 habitants

QUALITÉ DES EAUX BRUTES DU CAPTAGE DE LA TOUCHE POUPARD

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS EN NITRATES (Données autocontrôle SERTAD)



Suivi des concentrations en nitrates au captage depuis 2015

Après une année 2023 qui a vu la moyenne annuelle des nitrates dépasser la barre des 10 mg/l (objectif de moyenne annuelle du contrat Re-Resources), les valeurs sont redescendues pour atteindre une moyenne annuelle de 5,47 mg/l en 2025 (troisième plus faible valeur depuis 2017).

La valeur maximale mesurée en 2025 est de 9,01 mg/l (11 décembre), bien en dessous de la valeur maximale objectif du contrat Re-Resources (20 mg/l).

SUIVI DES CONCENTRATIONS EN MOLÉCULES PHYTOSANITAIRES (Données autocontrôle SERTAD + Contrôle Sanitaire ARS)

Les détections de molécules phytosanitaires sont récurrentes au captage, par conséquent un traitement curatif est indispensable pour potabiliser l'eau. Les herbicides et leurs métabolites (issus de la dégradation d'une molécule mère) sont les molécules les plus fréquemment détectées.

En 2025, ce sont 13 molécules différentes qui ont été détectées.

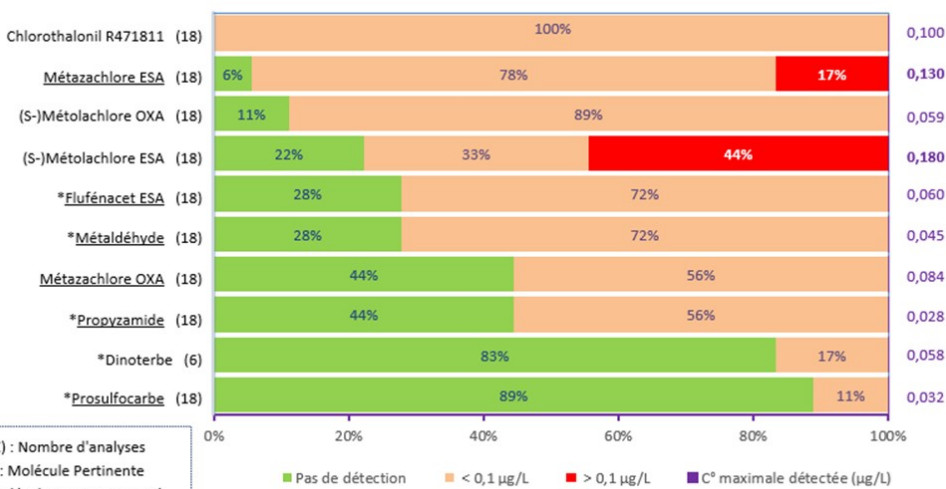
Les (S-)Métolachlore ESA et OXA, métabolites de dégradation du (S-) **Métolachlore**, sont détectés quasi systématiquement au captage (96,50% et 94,70% de détection depuis janvier 2020). Le (S-)Métolachlore ESA a quasiment toujours été au-dessus de l'objectif de 0,10 µg/l fixé dans le cadre du contrat territorial Re-Resources.

Au regard des risques de contamination des eaux par cette molécule, l'ANSES** a procédé au retrait des principaux usages des produits phytopharmaceutiques contenant du S-Métolachlore (2024).

Ce métabolite ESA du (S-)Métolachlore est présent à une concentration importante dans l'eau brute. Mais la filière de traitement par Charbon Actif en Grain (CAG) de l'usine, doublée en 2023, permet d'éliminer de 70 à 90 % de cette molécule et de respecter largement les normes pour les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Dans le graphique, les molécules considérées comme non-pertinentes ne sont pas soumises aux **Limites de Qualité** (0,10 µg/l) pour les EDCH. Cependant leur concentration dans l'eau distribuée doit rester sous une **Valeur Guide de gestion sanitaire** ou une **Valeur de Vigilance unique fixée à 0,90 µg/l**.

**Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.



(X) : Nombre d'analyses
* : Molécule Pertinente
Molécule : Usage Autorisé

Pour toute information, contactez-nous :

Le Programme Re-Resources est financé par :



Service Bassin versant
05 49 25 38 30
qualite@sertad.fr

